

# Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	<a href="#">2005/2002(BUD)</a>	Procédure terminée
Budget 2006: autres sections		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		06/12/2004
		PPE-DE <a href="#">DOMBROVSKIS</a> <a href="#">Valdis</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international		14/03/2005
		PSE <a href="#">MARTIN David</a>	
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		16/03/2005
		PPE-DE <a href="#">HEATON-HARRIS</a> <a href="#">Christopher</a>	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>JURI</b> Affaires juridiques		03/02/2005	

PSE [SZEJNA Andrzej Jan](#)

LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures

06/06/2005

ALDE [DEPREZ Gérard](#)

AFCO Affaires constitutionnelles

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

FEMM Droits de la femme et égalité des genres

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

PETI Pétitions

24/05/2005

PPE-DE [SCHWAB Andreas](#)

## Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil

Réunion

Date

[Affaires économiques et financières ECOFIN](#)[2693](#)

24/11/2005

[Affaires économiques et financières ECOFIN](#)[2673](#)

15/07/2005

## Commission européenne

DG de la Commission

Commissaire

[Budget](#)

## Evénements clés

27/04/2005	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2005)0300	Résumé
15/07/2005	Publication du projet de budget du Conseil	<a href="#">11186/2005</a>	Résumé
29/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/2005	Vote en commission		Résumé
18/10/2005	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A6-0307/2005</a>	
26/10/2005	Débat en plénière		
27/10/2005	Résultat du vote au parlement		
27/10/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0410/2005</a>	Résumé
24/11/2005	Débat au Conseil	<a href="#">2693</a>	Résumé
13/12/2005	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/12/2005	Signature de l'acte final		
15/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		
15/03/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

## Informations techniques

Référence de procédure	2005/2002(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/25972

## Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2005)0300</a>	27/04/2005	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2005)0552</a>	29/04/2005	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil		<a href="#">11186/2005</a>	15/07/2005	CSL	Résumé
Avis de la commission	<b>PETI</b>	<a href="#">PE359.907</a>	25/07/2005	EP	
Avis de la commission	<b>INTA</b>	<a href="#">PE362.423</a>	12/09/2005	EP	
Avis de la commission	<b>LIBE</b>	<a href="#">PE360.276</a>	16/09/2005	EP	
Avis de la commission	<b>CONT</b>	<a href="#">PE362.884</a>	06/10/2005	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE364.676</a>	10/10/2005	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0307/2005</a>	18/10/2005	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T6-0410/2005</a> <a href="#">JO C 272 09.11.2006, p. 0453-0561 E</a>	27/10/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2005)4593</a>	24/11/2005	EC	

## Acte final

[Budget 2006/179](#)  
[JO L 078 15.03.2006, p. 0001-1547](#) Résumé

## Budget 2006: autres sections

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget (APB) 2006 pour les autres institutions de l'Union (budget « autres sections »).

CONTENU : La Commission a présenté un avant-projet de budget 2005 prenant en compte les montants des états provisionnels de toutes les institutions de l'Union. Celui-ci comporte globalement les prévisions budgétaires suivantes : 3,009 milliards EUR pour les dépenses administratives de la Commission (soit une augmentation de 6,16% pour la Commission par rapport à 2005 pour poursuivre l'effort dû à l'élargissement) et 2,482 milliards EUR pour toutes les autres institutions (soit une augmentation de 6,27% par rapport à 2005).

Pour l'ensemble de la rubrique 5, le total des dépenses s'élève à 6,683 milliards EUR soit une augmentation de 390 millions EUR par rapport à 2005. La marge laissée sous le plafond de cette rubrique est de 25 mios EUR dans l'APB de la Commission (contre 67 mios EUR en 2005).

La proportion de la rubrique 5 de l'APB 2005 s'établit comme suit pour l'UE-25 :

- 45% pour la Commission (hors dépenses communes), soit 3,009 milliards EUR;
- 37,2% : pour les autres institutions, soit 2,482 milliards EUR (incluant Parlement européen, Conseil, Cour de Justice, Cour des Comptes, Comité économique et social, Comité des Régions, Médiateur européen, Contrôleur européen des données);
- 17,8% : pour les dépenses communes, soit 1,191 milliards EUR comprenant :
  - les pensions (904,82 mios EUR),
  - les Écoles européennes (130 mios EUR),
  - l'OPOCE (80,86 mios EUR),
  - l'OLAF (50,16 mios EUR),
  - l'ESPO (25,15 mios EUR).

Total 6,683 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5.

Avec l'introduction de l'établissement du budget par activité, la plupart des dépenses administratives sont désormais intégrées dans les domaines politiques correspondants et seules des dépenses spécifiques, par exemple, pour les publications ou les bureaux de représentation, sont désormais présentées de manière séparée.

À noter encore la demande de la Commission de 700 nouveaux postes dans le cadre de l'élargissement, en plus des 700 déjà alloués en 2005. Une partie non négligeable des nouvelles dépenses de la Commission ira au renforcement des dépenses liées à la sécurité des

## Budget 2006: autres sections

---

Dans une lettre de la Commission européenne au Secrétaire général du Parlement européen, celle-ci indique que, conformément à l'article 272 (9) du Traité sur la Communauté européenne, le taux maximal d'augmentation des dépenses « non obligatoires » pour le budget 2006 est fixé à 3,6%.

## Budget 2006: autres sections

---

Le Conseil a établi en première lecture, le projet de budget des institutions de l'Union pour l'exercice 2006 à la majorité qualifiée.

Ce projet de budget prévoit un montant total de 6,578 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5 des perspectives financières incluant 4,106 milliards EUR tant en crédits de paiement qu'en engagements pour la seule Commission et un montant de 2,472 milliards EUR pour l'ensemble des autres institutions de l'Union (en engagement et en paiements). Ce projet de budget est donc en diminution de 119,87 mios EUR par rapport à l'APB de la Commission qui prévoyait un montant total de 6,683 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5 des perspectives financières. Il autorise en outre la création d'une marge de 130,11 mios EUR sous le plafond de la rubrique 5 (alors que la marge était de 25 mios EUR dans l'avant-projet de budget de la Commission -APB).

Outre le renforcement d'une marge pour imprévus sous cette rubrique, le Conseil a opéré les modifications suivantes par rapport à l'APB de la Commission :

- application d'une réduction de 2% des dépenses courantes, en tenant compte du renforcement de l'efficacité et de l'incidence de la coopération interinstitutionnelle;
- augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions, en tenant compte du taux de vacance actuel;
- acceptation de tous les nouveaux postes A\* demandés en relation avec l'élargissement et les nouvelles activités (certaines réductions étant appliquées aux postes B\* et C\*). Dans ce contexte le Conseil a fait une déclaration selon laquelle il demande instamment aux institutions de mettre tout en œuvre pour assurer la poursuite rapide du processus de recrutement afin que les postes accordés soient occupés conformément aux attentes de l'autorité budgétaire et au statut des fonctionnaires (l'objectif est d'arriver dans les meilleurs délais à une représentation géographique équilibrée des effectifs);
- acceptation de 75% des demandes des institutions concernant les nouveaux postes pour le pré-élargissement, en tenant compte de l'état actuel du recrutement;
- acceptation de certains conversions et revalorisations de postes, en particulier lorsqu'elles sont liées au déroulement des carrières en application du nouveau statut.

L'examen des dépenses administratives par le Conseil, pour chaque institution (hors Commission, se reporter au BUD/2005/2001) peut se résumer comme suit :

1) Parlement européen - Section I : en application du "gentlemen's agreement", le Conseil a repris tel quel l'état prévisionnel du Parlement européen lequel prévoit une augmentation budgétaire de 77,6 mios EUR (+6,14%) par rapport au budget 2005. Celui-ci s'établit ainsi à 1,341 milliards EUR ;

2) Conseil - Section II : le Conseil a affecté à sa section du budget un montant global de 591.752.953 EUR, soit une augmentation de 5,08% par rapport au budget 2005 (quelque 29 mios EUR de plus). L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 5,2%, en tenant compte du taux de vacance actuel. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 161 postes et le transfert d'un poste C à la Commission. Les transformations dans le cadre du déroulement des carrières ont également été approuvées (soit 2 revalorisations et 5 transformations de postes). Il a toutefois à rejeté la demande de renforcement de postes pour le pré-élargissement, en tenant compte des calendriers de recrutement spécifiques;

3) Cour de justice - Section IV : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 246.940.602 EUR à cette institution, ce qui représente une augmentation de quelque 18 mios EUR (+7,86%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4%. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé les crédits correspondant à 8 nouveaux membres (7 juges et 1 greffier) pour le nouveau Tribunal de la fonction publique ainsi que la création de 22 nouveaux postes dont 18 pour ledit Tribunal. Par ailleurs, le Conseil a approuvé 51 revalorisations de postes et 15 transformations pour le service d'interprétation. Enfin, le Conseil a approuvé 75% des crédits demandés pour l'emploi d'agents contractuels et d'experts nationaux dans la perspective de la future adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie;

4) Cour des comptes - Section V : le Conseil a affecté une enveloppe budgétaire de 111.641.491 EUR, ce qui représente une augmentation de quelque 4,7 mios EUR (+4,39%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 3,5%. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a approuvé la création de 11 postes nouveaux, la revalorisation de 52 postes dans le cadre du déroulement des carrières ainsi que la transformation de 31 postes dans le cadre du budget rectificatif n° 2/2005. Il a enfin approuvé 75% des crédits demandés pour l'emploi d'agents contractuels et d'experts nationaux dans la perspective de la future adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. En revanche, le Conseil a rejeté la création de 4 postes B;

5) CES - Section VI : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 106.794.805 EUR, ce qui représente une augmentation de quelque 4 mios EUR (+3,85%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4%. Sur le plan des effectifs, le Conseil a approuvé la création de 28 postes dont 20 en relation avec le pré-élargissement ainsi que la revalorisation de 2 postes. Il a, par contre, rejeté la création 10 postes B;

6) Comité des régions - Section VII : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 62.103.170 EUR à cette institution, soit une augmentation de quelque 4% par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4,5%. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 20 nouveaux postes, dont 14 dans le cadre linguistique et la transformation de 31 postes pour le développement des carrières. Il a rejeté la demande de création de 27 postes supplémentaires B ou C;

7) Médiateur - Section VIII (A) : le Conseil a affecté une enveloppe budgétaire de 7.509.482 EUR, soit une augmentation de 4% par rapport au budget 2005. Il a accepté la création de 4 postes temporaires et a approuvé la transformation demandée d'un poste pour le développement des carrières. Il a rejeté la demande visant à créer 2 autres postes de type B;

8) Contrôleur européen des données - Section VIII (B) : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 3.447.233 EUR pour cette nouvelle institution, soit une augmentation de 21,35% par rapport au budget 2005. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a accepté la création des 3 postes demandés mais a rejeté la demande 2 autres postes B et C.

## Budget 2006: autres sections

---

La commission a adopté le rapport de Valdis DOMBROVSKIS (PPE-DE, LV) sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006 (institutions autres que la Commission). Dans ses remarques préliminaires, le rapport réitère que le Parlement entend doter les institutions européennes des «moyens nécessaires pour parachever l'élargissement de 2004, préparer le prochain élargissement et garantir le bon fonctionnement des institutions». Tout en approuvant l'application du principe de la rigueur budgétaire aux dépenses administratives, la commission déplore cependant que le Conseil recoure à la méthode des «coupes générales indifférenciées». Elle juge souhaitable de ménager une marge suffisante sous le plafond de la rubrique 5 (dépenses administratives) et propose de rétablir EUR 7,4 millions sur les EUR 15,1 millions que le Conseil a soustraits, lors de sa première lecture, sur les budgets des autres institutions (hors Parlement et Conseil).

- Section I - Parlement européen: le rapport souligne que le Parlement est parvenu à respecter le plafond qu'il s'était imposé de 20 % de la rubrique 5. Après une évaluation prudente des besoins réels du Parlement, les députés décident qu'il est possible de réduire dans le budget 2006 l'enveloppe du Parlement de EUR 20 millions. Ils établissent dès lors le budget du Parlement pour 2006 à EUR 1 321,6 millions et soulignent qu'une telle décision n'a pas valeur de précédent dans les années à venir.

Bien que 2006 marque une pause dans la politique immobilière fructueuse du Parlement, la commission décide de placer un montant de EUR 15 millions dans la réserve pour l'acquisition de biens immobiliers au cas où des possibilités surgiraient en 2006. Les députés réaffirment également que, conformément aux priorités du Parlement, EUR 20 millions doivent être inscrits dans une réserve "Information et communication" destinée à améliorer la communication du Parlement avec les citoyens. Ils souhaitent également une «organisation plus compréhensible et plus attrayante des débats en séance plénière» et de nouvelles améliorations dans la fourniture de services linguistiques aux députés. Enfin, ils décident d'ajouter au montant de EUR 13,8 millions au titre de la préparation de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie des crédits supplémentaires pour un montant total de EUR 9,726 millions, ce qui porte le total à EUR 23,5 millions;

- Section II - Conseil: la commission est préoccupée par le montant des crédits destinés à financer les activités de la PESC, ainsi que par la création de multiples lignes budgétaires destinées à couvrir les activités liées à la PESD/PESC. Elle réaffirme que les budgets d'autres institutions devraient couvrir les dépenses administratives;

- Section IV - Cour de justice: les députés augmentent de EUR 3 400 000 les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget, principalement pour couvrir les traitements, les traductions externes et les technologies de l'information;

- Section V - Cour des comptes: les députés augmentent de EUR 1 555 000 les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget, principalement pour couvrir les traitements;

- Section VI - Comité économique et social européen (CESE): les députés augmentent de EUR 1 190 000 les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget, principalement pour couvrir les traitements et effectuer des ajustements dans les dépenses d'ordre immobilier;

- Section VII - Comité des régions (CdR): les députés augmentent de EUR 1,26 millions les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget, principalement pour couvrir les traitements et effectuer des ajustements dans les dépenses d'ordre immobilier;

- Section VIII(A) - Médiateur européen: les députés augmentent de EUR 173 056 les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget;

- Section VIII(B) - Contrôleur européen de la protection des données: les députés augmentent de EUR 136 600 les crédits inscrits par le Conseil dans le projet de budget.

## Budget 2006: autres sections

---

En adoptant le rapport de M. Valdis DOMBROVSKIS (PPE-DE) sur le budget 2006 des autres institutions, le Parlement se rallie largement à la position de sa commission au fond et propose en particulier de réduire l'enveloppe de son propre budget de 20 mios EUR, en le limitant à 1.321,6 mios EUR. Le Parlement précise toutefois que cette approche ne saurait constituer un précédent pour ses budgets à venir.

Sur un plan général, le Parlement réaffirme que toutes les institutions doivent être dotées de manière adéquate pour parachever leur élargissement. Tout en se ralliant à l'idée de rigueur budgétaire imposée par le Conseil, le Parlement estime qu'il faut analyser au cas par cas les besoins de chaque institution et récuse le principe de coupes indifférenciées, appliqué par le Conseil dans l'établissement de son projet de budget.

Ce faisant, le Parlement ménage une marge sous le plafond de la rubrique 5, et rétablit 7,7 mios EUR sur les 15,1 mios EUR soustraits par le Conseil lors de sa première lecture.

En ce qui concerne le budget des institutions prises individuellement, la première lecture du Parlement se concentre sur les points suivants :

Section I : Parlement européen : outre la réduction linéaire de son budget de 20 mios EUR, le Parlement inscrit 20 mios EUR dans une réserve spécifique pour financer la politique d'information et de communication qui constitue une priorité essentielle pour l'année à venir. La réserve est destinée à des projets ambitieux en matière de communication, comme la télévision sur l'Internet et le nouveau centre de visiteurs.

Comme 2006 marque une pause dans la politique immobilière réussie du Parlement (c'est-à-dire le remboursement anticipé des intérêts des emprunts pour les achats des bâtiments), le Parlement a cherché le moyen d'utiliser les crédits disponibles pour répondre aux besoins de l'institution. Toutefois, un montant de 15 mios EUR sera mis de côté pour l'achat de bâtiments en 2006, puisque de telles opportunités

pourraient se présenter dans l'année.

En ce qui concerne l'élargissement, le Parlement prévoit 13,8 mios EUR pour financer les coûts de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Il prévoit également un budget plus complet pour certains services tels que certains bureaux d'information ou des actions de formation. Enfin, le Parlement attend une vue plus précise des besoins en personnel pour son institution et attend de son Bureau qu'il analyse d'ici à novembre 2005 le nombre d'agents contractuels et temporaires, y compris pour les groupes politiques présents pour l'institution ainsi que les effets à venir de l'application du Statut. D'autres initiatives sont envisagées comme celle de l'inscription de crédits dans un p.m. pour le débat sur l'avenir de l'«Europe». En revanche, à la faveur d'un amendement Verts/ALE approuvé en Plénière, le Parlement appelle son institution à appliquer une initiative qui a fait ses preuves au Japon pour limiter les frais de climatisation en appliquant le principe « pas de cravates » dans les bureaux en été.

Section II : Conseil : le Parlement s'inquiète des crédits destinés aux activités PESC et réaffirme que les budgets des autres institutions doivent couvrir des dépenses administratives (et non, opérationnelles).

Pour toutes les autres institutions, le Parlement a rétabli une partie des postes qui avaient été supprimés par le Conseil dans son projet de budget et se rallie à la position de sa commission des budgets pour l'ensemble des montants à octroyés à chacune des institutions concernées (se reporter au résumé du 13/10/2005).

## Budget 2006: autres sections

---

Au cours d'une réunion de concertation qui s'est tenue à Bruxelles avec une délégation du Parlement européen pour examiner le projet de budget général de l'Union pour 2006, le Conseil a pu constater qu'en dépit des progrès réalisés, il n'était pas possible de parvenir à un compromis sur le projet de budget, les positions des deux institutions étant encore trop éloignées.

En conséquence, le Conseil a décidé de postposer sa deuxième lecture du budget.

La Présidence britannique a indiqué qu'elle réfléchirait à la meilleure manière de parvenir à un accord et de conclure sa deuxième lecture du budget aussitôt que possible.

## Budget 2006: autres sections

---

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/179/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2006 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 15 décembre 2005. Le budget de l'Union ainsi adopté est conforme aux priorités définies par les autorités budgétaires et au vote établi en plénière en deuxième lecture par le Parlement européen (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 15.12.2005).

Le niveau total des crédits d'engagement s'élève ainsi à 121,190 milliards EUR, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2005.

Les crédits de paiement sont en hausse de 5,9%, passant à 111,969 milliards EUR, soit 1,01% du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne. Les marges laissées sous les plafonds des perspectives financières sont de 2,505 milliards EUR pour les engagements et de 7,323 milliards EUR pour les paiements.

Par rubriques budgétaires, le budget 2006 s'établit comme suit :

- agriculture et développement rural : les engagements s'élèvent à 51,051 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 1,567 milliards EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 5,2% par rapport à 2005, passant à un niveau de 51,991 milliards EUR. Au cours de la procédure budgétaire, un ajustement des sous-rubriques des perspectives financières a été prévu, ce qui permet, dans le cadre du mécanisme de modulation, de transférer des fonds de la sous-rubrique 1a «Agriculture» vers la sous-rubrique 1b «Développement rural», conformément à la dernière réforme de la PAC. Sur le total des engagements au titre de la rubrique 1, un montant de 7,771 milliards EUR est destiné aux mesures de développement rural, tandis que les paiements correspondants s'établissent à 7,711 milliards EUR ;
- actions structurelles : les engagements augmentent de 5% par rapport à 2005, passant à 44,555 milliards EUR. Les crédits de paiement s'élèvent à 35,640 milliards EUR, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à 2005. En outre, conformément à la déclaration adoptée lors du trilogue du 30 novembre 2005, si la Commission acquiert la conviction que les crédits de paiement sont insuffisants, elle pourra présenter à l'autorité budgétaire un avant-projet de budget rectificatif sur lequel une décision sera prise lors d'une lecture unique ;
- politiques internes : les crédits d'engagement de cette rubrique s'élèvent à 9,373 milliards EUR. Ils sont en hausse de 2,4% par rapport à 2005, ce qui laisse une marge de 12 mios EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 10,9% pour passer à 8,889 milliards EUR. L'autorité budgétaire a convenu d'écarter l'enveloppe financière pour un certain nombre de programmes relevant de la codécision, qui sont dans leur dernière année, pour un montant total de 100 mios EUR. L'accent est mis sur les mesures visant à favoriser la croissance économique, la protection de l'environnement et la citoyenneté active, en particulier chez les jeunes européens, ce qui contribue à favoriser la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ;
- actions extérieures : les engagements de cette rubrique augmentent de 5,9%, passant à 5,544 milliards EUR, et les paiements diminuent de 2% pour se chiffrer à 5,369 milliards EUR. Sur ce montant, 275 mios EUR doivent être financés en dehors de la rubrique 4, par le recours à l'instrument de flexibilité. Ce montant est ventilé comme suit :

Ø 100 mios EUR pour la reconstruction en Irak (sur un montant total de 200 mios EUR);

Ø 95 mios EUR pour l'aide aux régions touchées par le tsunami (sur un montant total de 180 mios EUR);

Ø 40 mios EUR pour l'aide aux pays signataires du protocole sur le sucre touchés par la réforme dans le secteur sucrier de l'Union;

Ø 40 milliards EUR pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

- dépenses administratives : tant les crédits d'engagement que les crédits de paiement sont fixés à 6,656 milliards EUR, ce que représente une hausse de 5,8% par rapport à 2005. Au total, 800 postes sont créés, dont 700 sont en rapport avec le dernier élargissement et 100 sont prévus pour du personnel externe afin de préparer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie ;
- préadhésion : la préparation des prochains élargissements se poursuivra conformément aux feuilles de route convenues pour la Bulgarie et la Roumanie. La Turquie et la Croatie continueront aussi à bénéficier des crédits affectés à la stratégie de préadhésion. Un montant global de 2,481 milliards EUR en engagements est programmé pour la stratégie de préadhésion, ce qui représente une augmentation de 19,2% par rapport au budget 2005, en laissant encore une marge de 1,085 milliards EUR sous le plafond de la rubrique.

Conformément à l'accord politique aux termes duquel les nouveaux États membres ne devraient pas devenir contributeurs nets au budget en ces premières années après l'adhésion, une compensation de 1,074 milliards EUR est prévue à la rubrique 8. Ce montant sera mis à disposition sous la forme de transferts aux nouveaux États membres, destinés à équilibrer leurs recettes et leurs contributions budgétaires.